

**DE DIETRICH LANCE LE FINANCEMENT « SERENITE »,
UNE OFFRE POUR BOOSTER LE BUSINESS !**



De Dietrich lance le financement « Sérénité », une offre pour la réalisation de tous les travaux d'amélioration de confort thermique mettant en œuvre les solutions de chauffage ou de climatisation de la marque. Simple et rapide, elle s'accompagne d'un conseil personnalisé pour l'obtention des aides et des primes pour le particulier et permet un versement des fonds directement au professionnel.

Une vraie valeur ajoutée pour le professionnel et une prise en charge globale pour le particulier... De Dietrich s'occupe de tout !

Des démarches simples et rapides

Afin de proposer le financement Sérénité à ses clients, le professionnel doit obtenir un agrément auprès de De Dietrich. Puis, une fois le devis est signé, il lui suffit de remplir avec son client le passeport crédit (disponible sur financement.dedietrich-thermique.fr) et de l'adresser au service DE DIETRICH FINANCEMENT SERENITE.

Tout est géré par De Dietrich financement Sérénité !

Le call center dédié (01 81 69 81 71) contacte le client particulier pour la mise en place du financement. Ce dernier est également informé et accompagné par téléphone et par mail sur les aides et primes existantes : aide de l'ANAH, CITE et prime CEE/Coup de Pouce.

Ensuite, le partenaire bancaire étudie le dossier et décide de l'octroi d'un prêt d'un montant de 1 500 à 20 000 €. Une fois la demande acceptée, les travaux peuvent commencer.

A la fin de ceux-ci, l'attestation de fin de travaux est à adresser à DE DIETRICH FINANCEMENT SERENITE. A réception de ce document, les fonds sont versés en 48 heures sur le compte professionnel de l'installateur. Le client particulier, quant à lui, commence son remboursement 30 jours après la fin des travaux.

Une offre pour booster le business

Grâce à DE DIETRICH FINANCEMENT SERENITE, le professionnel dispose d'un argument supplémentaire afin de convaincre son client : la simplicité du financement des travaux.

Par ailleurs, Sérénité lui apporte de nombreux avantages :

- **gain de temps**, grâce à une prise en charge administrative par l'équipe conseil ;
- **sécurité**, avec un partenaire financier reconnu, filiale du Groupe Société Générale ;
- **économie**, aucuns frais d'adhésion ou de dossier ne sont demandés.

Le service DE DIETRICH FINANCEMENT SERENITE concerne l'ensemble de la gamme résidentielle de De Dietrich et donc tous les types de projets et profils de particuliers.

Visuel disponible sur demande auprès du service de presse

CLC Communications

6, rue de Rome – 75008 Paris Tél. : 01 42 93 04 04

Contacts : Jérôme Saczewski – Anne-Claire Berthomieu – Diane Jourdan

E-mail : j.saczewski@clccom.com – ac.berthomieu@clccom.com – d.jourdan@clccom.com